

**ANNEE 2020**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 4 MARS 2020**

*Délibération n°*

**2020013**

Date de convocation : 27/02/2020

Date d'affichage : 06/03/2020

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Nombre de présents : 12

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 14

Vote : 14 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt, le 4 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 février 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h08).

Absents excusés : Mme Annie UHALDEBORDE, M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Chantal BONZON (pouvoir à M. Claude YAOUANC), Mme Dominique VIGIER, Mme Sophie DELETTRE, Marie-Dominique GAY, M. Pierre SORHAITS.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**O.J n°13 : Acceptation d'une offre de concours en vue de  
la rétrocession de la voirie de l'impasse Cattun**

Rapporteur – Monsieur le Maire

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de BASSUSSARRY s'est prononcée il y a plusieurs années en faveur de la reprise de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public de l'impasse Cattun qui permet de desservir 19 lots de la partie Est du lotissement Pétripaule. Cette démarche, initiée en 2015, n'avait pas abouti faute d'adhésion unanime des colotis aux principes et aux modalités de rétrocession proposés à cette période.

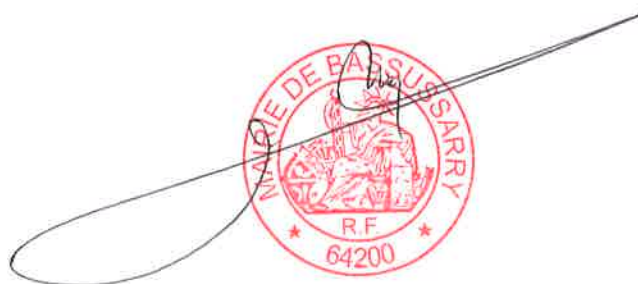
Monsieur le Maire propose de relancer le processus de reprise de la voirie et des espaces communs car suite à la reprise du dossier par un administrateur judiciaire, les colotis se sont récemment prononcés collectivement en faveur de leur participation aux frais de remise en état de la voirie et de ses abords.

Considérant les accords individuels transmis à la mairie de Bassussarry validant la participation financière de chaque coloti aux travaux de remise en état de la voirie et de ses abords, le Conseil Municipal,

- **APRES** avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **AUTORISE** la commune à percevoir une participation financière aux travaux de remise en état des parties communes d'un montant forfaitaire de 2 060,00 € par coloti.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et à engager toutes démarches administratives permettant d'accepter l'offre de concours versée par chaque coloti,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY**



A handwritten signature in black ink, written over a red circular official stamp. The signature is a cursive script that appears to read 'Paul Baudry'.

